



PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,
de la région Centre-Val de Loire
Service régional de l'alimentation

Conseil régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CROPSAV) RELEVÉ DE DÉCISIONS REUNION DU 11 DÉCEMBRE 2017

Par délégation de M. le préfet de Région, Jean-Roch Gaillet, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, préside la réunion et remercie les participants de leur présence. Il constate le quorum et rappelle les dates clefs : installation du CROPSAV en région en 2013, et une année 2016 très riche, avec les réunions des sections spécialisée animale, végétale et de la formation plénière.

Un tour de table permet à chacun de préciser la structure qu'il représente puis les débats sont lancés.

Point sur la gouvernance sanitaire : création de l'Association sanitaire régionale (ASR)

Comme évoqué en réunion plénière du CROPSAV du 13 décembre 2016, l'ASR est l'une des structures prévues par la nouvelle gouvernance sanitaire issue des Etats généraux du sanitaire de 2010. Cette structure régionale a pour **objet de fédérer les acteurs autour de la prévention, la surveillance et la maîtrise de l'ensemble des dangers sanitaires**, conformément à l'article L 201-11 du code rural et de la pêche maritime. L'OVS animal (GDS Centre) et l'OVS végétal (FREDON Centre – Val de Loire) ont déposé le dossier de demande de reconnaissance de l'ASR au mois de novembre. Il est en cours d'instruction par la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), avant transmission au ministre de l'agriculture (direction générale de l'alimentation) qui procède à l'agrément.

L'ASR est chargée notamment d'élaborer le Schéma Régional de Maîtrise des Dangers Sanitaires (SRMDS) dont on peut penser qu'il constituera un élément stratégique dans les financements des actions sanitaires, mais également de construire des Programmes Collectifs Volontaires (PCV) dont un projet contre la gale ovine sera présenté en fin de réunion.

Les régions Grand Est et Bretagne ont transmis le dossier d'ASR depuis plusieurs mois déjà mais leur instruction a été suspendue en raison d'une mission d'audit. Depuis, 9 régions ont néanmoins déposé un dossier d'après Joël Rouillé, président de la FREDON.

Volet végétal

▪ **Actualités sanitaires en santé végétal (cf diaporama)**

Un état des lieux de la surveillance du foyer **Capricorne asiatique** détecté en 2003 à Gien (45) a été réalisé. La surveillance hivernale 2017-2018 fait l'objet d'un appel d'offre, à tacite reconduction pendant 4 ans, pour 5 lots sur 7, au regard de la forte augmentation des montants des offres de la part des prestataires.

L'attention des professionnels a été attirée sur le risque de propagation de ***Xylella fastidiosa***, organisme nuisible réglementé de première catégorie.

Enfin, le foyer de **flavescence dorée**, détecté en octobre 2015 à Vouvray (37), a été évoqué. Aucun nouveau cep contaminé n'a été détecté suite à la surveillance réalisée par la FREDON Centre-Val de Loire, et les professionnels via le syndicat des vins de Vouvray sous forme de 3 jours de prospections collectives. Une difficulté à souligner : le formulaire informatique mis en place est très peu utilisé, ce qui ne permet pas de vérifier l'exhaustivité de la surveillance d'une part, et la localisation des ceps suspects d'autre part.

- **Avis du CROPSAV sur la surveillance en viticulture de la flavescence dorée et de *Xylella fastidiosa* (cf diaporama et fiche)**

Avis favorable du CROPSAV de surveillance par les professionnels sous forme de prospections de 1% du vignoble (20 000 ha en région) en 2018, 5 % en 2019 et 10% en 2020.

Les parcelles prospectées seront sélectionnées par une analyse de risque, validée par la DRAAF. Le résultat des prospections est saisi dans le formulaire informatique susvisé.

A la question d'Isabelle DEFROCOURT, représentante de l'association régionale de la filière viticole, il est précisé que les syndicats viticoles seront réunis au 1^{er} trimestre 2018 avec l'appui des DDT, pour organiser cette surveillance et déployer la formation prise en charge par l'Etat.

- **Avis du CROPSAV sur le projet d'arrêté préfectoral régional de lutte contre les chardons des champs (cf fiche)**

Avis favorable du CROPSAV au principe d'un arrêté préfectoral régional de lutte obligatoire contre le chardon des champs. Le projet d'arrêté est remis en réunion et les membres du CROPSAV sont invités à formuler leur avis sur le contenu avant le 15 janvier 2018.

Volet animal

- **Actualités sanitaires en santé animale (cf diaporama)**

Un point a été fait sur la détection du sérotype 4 de la **fièvre catarrhale ovine (FCO)** au mois de novembre 2017 en Haute-Savoie, premier cas détecté en France continentale alors que le sérotype 8 est en revanche largement présent depuis 2015.

Par ailleurs, la vigilance est toujours de rigueur concernant l'**influenza aviaire** ; la situation sanitaire et les mesures de prévention via la **biosécurité** ont été détaillées.

- **Avis sur l'engagement des départements d'Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, et Loiret dans la démarche de reconnaissance de zone saisonnièrement indemne de fièvre catarrhale ovine sérotype 8 (FCO)**

Avis favorable à l'unanimité pour que les 5 départements démarrent une surveillance, visant à démontrer l'absence de séroconversion FCO sérotype 8 dans un échantillon d'élevages bovins, lorsque la période d'inactivité vectorielle sera validée. Les GDS apporteront leur appui pour trouver les élevages sentinelles.

- **Avis sur la demande de l'Eure-et-Loir et du Loir-et-Cher de reconnaissance de département à situation épidémiologiquement favorable vis-à-vis de la rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR)**

Les éléments de la situation épidémiologique des deux départements sont présentés dont les taux de prévalence et d'incidence. A ce jour les deux départements répondent aux critères de « département à situation épidémiologique favorable ». La demande de reconnaissance concerne la campagne de prophylaxie 2018-2019.

Pour l'Eure-et-Loir le taux de prévalence est inférieur au seuil nécessaire, et le CROPSAV donne un avis favorable à l'unanimité à sa reconnaissance.

Pour le Loir-et-Cher, l'AFSE (association française sanitaire et environnementale) a émis un avis réservé car le taux de prévalence est trop élevé, et le taux d'incidence très fragile puisqu'un seul cheptel nouvellement infecté ferait grimper le taux d'incidence au dessus du seuil de

reconnaissance. Dans ce cas, la perte du statut entrainerait à nouveau le dépistage de 100% des animaux de plus de 24 mois au lieu de 20%, et pourrait facilement être mis en œuvre par GDS.

Le CROPSAV émet un avis favorable à l'unanimité à la reconnaissance du Loir-et-Cher.

▪ **Information sur un projet de programme collectif de lutte contre la gale ovine**

Un plan collectif de lutte régional est en cours de rédaction. Il proposera la déclaration des foyers, leur traitement ainsi que celui des élevages en lien. La prévention restera volontaire.

▪ **Information sur le plan national d'éradication de la diarrhée virale bovine (BVD)**

Cette maladie virale provoque des avortements et de la diarrhée. Elle peut entrainer de fortes pertes économiques. Le virus traverse la barrière placentaire et le veau peut naître « infecté permanent immunotolérant » (IPI) et excréter du virus.

Le CROPSAV a proposé un plan national d'éradication de cette maladie, basé sur l'identification et l'élimination des IPI, ainsi que sur la mise en œuvre de mesures de biosécurité et la vaccination. Il est important d'éviter la contamination des femelles entre 30 et 120 jours de gestation, période propice à la contamination du fœtus.

Un arrêté ministériel définissant les méthodes de lutte est prévu pour 2018.

Autres éléments

▪ **Lutte contre la « graisse du haricot »**

Xavier Martin représentant le GNIS, souhaite que le CROPSAV se penche sur la gestion de la « graisse du haricot » (*Xanthomonas campestris*), maladie réglementée sur les semences de haricots et non les haricots de consommation, en raison de problèmes sanitaires observés.

▪ **Information sur la progression de la peste porcine africaine**

Jean-Noël Rieffel, délégué territorial adjoint de l'ONCFS informe le CROPSAV que la peste porcine africaine qui sévit dans les pays de l'est, se rapproche de la France. Le risque de son arrivée sur le territoire national est réel. Une surveillance renforcée des introductions de sangliers se met en place avec les directions départementales en charge de la protection des populations.

Jean-Roch Gaillet remercie les participants pour la richesse des échanges ; l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h.

Le directeur régional
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Jean-Roch GAILLET

